



**HAL**  
open science

# Engagements (et) publics. Éléments pour une sociologie publique de la prison

Corentin Durand

► **To cite this version:**

Corentin Durand. Engagements (et) publics. Éléments pour une sociologie publique de la prison. Criminocorpus, revue hypermédia. Histoire de la justice, des crimes et des peines, 2017, Prison et méthodes de recherche. halshs-02429062

**HAL Id: halshs-02429062**

**<https://shs.hal.science/halshs-02429062v1>**

Submitted on 6 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Engagements (et) publics. Éléments pour une sociologie publique de la prison

Corentin Durand

---



**Electronic version**

URL: <http://journals.openedition.org/criminocorpus/3558>

ISSN: 2108-6907

**Publisher**

Criminocorpus

Brought to you by École des hautes études en sciences sociales (EHESS)



**Electronic reference**

Corentin Durand, « Engagements (et) publics. Éléments pour une sociologie publique de la prison », *Criminocorpus* [Online], Prison et méthodes de recherche, Communications, Online since 30 June 2017, connection on 06 January 2020. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/3558>

---

This text was automatically generated on 6 January 2020.

Tous droits réservés

---

# Engagements (et) publics. Éléments pour une sociologie publique de la prison

Corentin Durand

---

## AUTHOR'S NOTE

Merci aux coordinatrices de ce dossier, Claire de Galembert, Anaïs Henneguelle et Caroline Touraut, ainsi qu'à Marie-Sophie Devresse pour leurs remarques sur des versions précédentes de ce texte.

- 1 Les sciences sociales de la prison se trouvent à n'en pas douter dans une situation paradoxale. Florissantes en quantité comme en qualité, elles se voient fréquemment reprocher, par des acteurs institutionnels, associatifs ou médiatiques, leur silence et leur désengagement des questions publiques. Questionnées sur la pertinence de leurs interventions au point de devenir la cible de certains discours politiques<sup>1</sup>, elles n'en sont pas moins abondamment sollicitées par les administrations pour développer les outils de mise en œuvre des politiques publiques : grilles actuarielles d'évaluation de la dangerosité, programmes cognitivistes de prévention de la récidive, indicateurs de détection de la radicalisation, protocoles pour rééduquer les personnes dites « radicalisées », etc. Ces commandes, essentiellement opérationnelles, chevillées à des dispositifs normatifs institutionnels, ne manquent pas d'interroger, en retour, les implications scientifiques et politiques de tels engagements.
- 2 La situation est d'autant plus paradoxale que les chercheurs en sciences sociales ont bien souvent choisi ce domaine en raison d'une conscience particulière des problématiques humaines et sociales de l'incarcération, et que les initiatives pour produire et diffuser des recherches sont nombreuses : interventions médiatiques, actions militantes, participations aux sphères discrètes de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques

publiques, enseignements secondaires et universitaires, etc. Néanmoins, cette dimension de l'activité scientifique, souvent pensée comme strictement périphérique, a rarement fait l'objet de réflexions méthodologiques systématiques<sup>2</sup>.

- 3 À ces réflexions, cet article entend contribuer au prisme de la diversité des publics des sciences sociales (décideurs publics, associations, personnes incarcérées et leurs proches, etc.). En effet, les sciences sociales, par leur capacité à décrire, à comprendre et à expliquer, donnent des prises sur le monde social. La question centrale de l'engagement des chercheurs serait alors de savoir à qui nous donnons ces prises, et sur quoi ou sur qui. Issue de débats anglo-saxons qui se structurent depuis une dizaine d'années autour des labels de *public sociology* et de *public criminology*, cette interrogation est susceptible de dessiner de nouveaux chantiers de recherche, de discussion et de diffusion des sciences sociales et, se faisant, de moduler les implications sociales et politiques de nos travaux dans le champ pénitentiaire.
- 4 Le propos s'attachera tout d'abord à présenter les termes de ce défi que la sociologie publique adresse aux recherches en sciences sociales, et à en mesurer la portée dans le champ de la sociologie carcérale et pénitentiaire. On s'interrogera ensuite sur la diversité et la variété des publics, actuels et potentiels, d'une sociologie publique de la prison. Enfin, les conditions d'une pratique de la sociologie publique seront examinées.

## « Sociology for Whom? »

### Le défi de la sociologie publique

- 5 Dans un article souvent commenté, Howard Becker invitait les chercheurs en sciences sociales à ne plus se dérober – mais le firent-ils jamais ? – à leurs engagements normatifs au sein des mondes sociaux étudiés. « Whose side are we on? », écrivait-il en 1967<sup>3</sup>. Le succès de cet article s'explique sans doute par la manière directe dont il posait la question des implications politiques et sociales de la recherche en sciences sociales. Son principal apport analytique consistait à déplacer la question mise en exergue par le titre pour situer le geste politique des sciences sociales dans le choix de rendre compte de versions concurrentes de la réalité sociale. Non plus « de quel côté sommes-nous ? » mais « à qui donnons-nous la parole ? ». Dans toutes les institutions, dans tous les systèmes, expliquait Howard Becker, les personnes haut placées se voient accorder le droit de définir ce que les choses sont vraiment, tandis que les publics pris en charge se trouvent renvoyés à un point de vue subjectif et biaisé par le manque d'informations. Ainsi, en donnant la parole aux dominés et à leur définition du travail des institutions, le sociologue a la possibilité de mettre la légitimité du discours scientifique dans la balance asymétrique de cette « hiérarchie de la crédibilité ».
- 6 Dans le champ carcéral, une intéressante illustration de cette forme d'engagement sociologique est sans doute le livre de Gilles Chantraine, publié en 2004, *Par-delà les murs*. Dans l'introduction, l'auteur écrit : « Cet essai sociologique vise [...] à donner à entendre le point de vue propre des détenus sur leurs conditions et cherche par là à enrayer le mutisme, habituel mais intolérable, auquel l'histoire traditionnelle des institutions et la stigmatisation pénale condamnent, dans le passé comme dans le présent, les justiciables<sup>4</sup> ». Geste éthique et sociologique important, assumé comme un écho au mot d'ordre du Groupe d'information sur les prisons (GIP) : « la parole aux prisonniers »<sup>5</sup>. Le collectif créé le 8 février 1971 par Jean-Marie Domenach, Michel Foucault et Pierre Vidal-Naquet s'était

donné pour tâche d'enquêter sur les prisons : « *C'est l'une des régions cachées de notre système social, l'une des cases noires de notre vie. Nous avons le droit de savoir, nous voulons savoir* »<sup>6</sup>. Pour cela, leurs actions s'étaient progressivement déplacées vers des tentatives de communications directes ou indirectes avec les prisonniers eux-mêmes, défiant les « *barreaux du silence* »<sup>7</sup>. Ce déplacement politique a durablement influencé les formes de militantisme carcéral et les réformes institutionnelles<sup>8</sup>.

- 7 Néanmoins, « faire entendre » ou « donner à voir » peuvent-ils constituer des formes d'engagements publics pleinement achevés ? Une question demeure, essentielle et souvent occultée : faire entendre à qui ? donner à voir à qui ? L'introduction de Gilles Chantraine rappelle d'ailleurs le défi lancé par l'anthropologue américaine Laura Nader dans un article de 1972 : « Ne dites rien des pauvres et des sans-pouvoir : tout ce que vous direz sur eux pourra être retenu contre eux »<sup>9</sup>. Formule-choc, dont la grande force est de retourner la question posée par Howard Becker. Elle met désormais en relation la production et la diffusion des connaissances. Non plus seulement « à qui donnons-nous la parole ? » mais également « à qui la donnons-nous à entendre ? ». Gilles Chantraine y répond par l'expression d'un espoir, celui d'une appropriation de ses travaux conforme à ses propres options éthiques et politiques : « Puisse la visibilisation, par la recherche empirique, de cette violence faire resurgir le problème des Tragiques : l'acte du justicier – Oreste – n'est-il pas un crime au même titre que l'acte initial du criminel<sup>10</sup> ? ». Le geste, une nouvelle fois, prolonge, avec un optimisme moins marqué, celui amorcé par le Groupe d'information sur les prisons : c'est en rendant publique l'information sur le fonctionnement quotidien des établissements pénitentiaires, et par ce geste seul, que la prison deviendra « intolérable » aux yeux de ses contemporains.
- 8 Laura Nader, quant à elle, aboutit à des conclusions bien différentes, qui visent exclusivement la production de la recherche et le choix de ses objets. Elle propose aux étudiants en anthropologie de se pencher désormais davantage sur les pratiques des dominants, afin qu'ils mettent à jour leurs stratégies et leurs pratiques. En revenant sur différents épisodes où des travaux de sciences sociales ont servi d'appui pour perfectionner des systèmes de contrôle ou de répression, elle conclut : « Nous ne pouvons pas, en scientifiques responsables, éduquer les “managers” sans éduquer dans le même temps les “managés”<sup>11</sup> ». Pour penser l'engagement sociologique, il faut désormais inclure une réflexion sur les publics de la sociologie.
- 9 Cette question a été placée au cœur des débats disciplinaires états-uniens en 2004 par Michael Burawoy, dans le sillage d'une controverse sur l'adoption d'une position publique de l'*American Sociological Association* (ASA) contre la guerre en Irak. Professeur à l'université de Berkeley, auteur d'un ouvrage classique de la sociologie américaine – *Manufacturing Consent*<sup>12</sup> (récemment traduit en français par Quentin Ravelli<sup>13</sup>) –, ce promoteur d'une sociologie marxiste avait fait date en transformant l'exercice convenu de l'allocution présidentielle de l'ASA en un plaidoyer enthousiaste pour ce qu'il appelait une « sociologie publique »<sup>14</sup>. Sans revenir sur le détail des onze thèses sur lesquelles il entend fonder cette nouvelle pratique, on voudrait insister sur la manière dont il cherche à reposer la question de l'engagement public de la sociologie autour d'une question centrale : « *Sociology for Whom?* »<sup>15</sup>. À la tâche bien connue de produire des savoirs sociologiques, Michael Burawoy ajoute une autre dimension de l'activité scientifique professionnelle : la diffusion des connaissances auprès d'une multiplicité de publics. Il ne suffit plus de penser la qualité intrinsèquement critique de certains savoirs ; ce serait faire l'impasse sur toutes les opérations de diffusion et de réception de ces savoirs, et

notamment sur les capacités des institutions à les sélectionner, les éluder, reformuler, ou même – dans une perspective proche de celle développée par Luc Boltanski et Ève Chiapello dans *Le nouvel esprit du capitalisme*<sup>16</sup> – à les intégrer. À la « sociologie critique », que Michael Burawoy définit comme l'examen réflexif des programmes de recherche produits par la profession, doit s'ajouter une « sociologie publique », dont le public est externe au champ sociologique<sup>17</sup>.

- 10 L'onde de choc du discours de Michael Burawoy en 2004 a été forte et durable. Elle continue d'agiter aujourd'hui la sociologie anglo-saxonne, avec la parution de nombreux livres, manuels et articles<sup>18</sup>. On a ainsi pu parler de « *public turn* » des sciences sociales<sup>19</sup>. Moins développée à ce jour, la criminologie publique a émergé dans ce sillage<sup>20</sup>. Néanmoins, les potentialités critiques d'une approche des engagements publics des sciences sociales par le prisme de ses publics ne semblent pas avoir été pleinement exploitées dans la littérature francophone.

## La sociologie pénitentiaire publique, une évidence problématique

- 11 Appliquées à l'étude de la prison, ces questions font nécessairement émerger les liens historiques que les sciences sociales, et plus encore les sciences dites criminelles, entretiennent depuis leur naissance avec les sciences de gouvernement<sup>21</sup>. La constitution d'un savoir sur le crime et les criminels est consubstantielle aux multiples constructions de la criminalité comme problème public et comme cible de l'action publique. Pas de loi sur la relégation des récidivistes sans les débuts de l'anthropométrie<sup>22</sup>, pas de réforme cellulariste sans la théorie du milieu social<sup>23</sup>, pas de conférence de consensus sur la prévention de la récidive sans le néopositivisme du « *What Works?* »<sup>24</sup>.
- 12 La question est donc moins ici d'appeler à l'émergence d'une sociologie publique de la prison, que d'interroger les formes qu'elle a pu prendre, et de pointer celles qui restent sans doute à développer. Les sciences sociales, par leur capacité à décrire, à comprendre et à expliquer, donnent des prises sur le monde social ; reste à savoir à qui nous donnons ces prises, et sur quoi ou sur qui. Cette interrogation se décline d'ailleurs autant selon les affinités normatives des chercheurs individuels que selon des stratégies différentes pour obtenir des évolutions sociales. Si, en écho à l'injonction de Karl Marx<sup>25</sup>, les sciences sociales se donnent pour objectif de transformer le monde, elles doivent également se doter d'une théorie des dynamiques du changement social. Celui-ci adviendra-t-il en éclairant les masses, en conseillant les puissants, en formant les professionnels, en alimentant les mouvements sociaux ? La réflexion esquissée ici ne s'embarrasse pas de choisir, et ne s'aventure pas dans le débat ardu de savoir s'il existe des publics avec qui éviter les communications. Il apparaît évident qu'il faut nous adresser, sinon à tous, du moins une grande diversité de publics. Tout au plus voudrait-on remettre en cause l'évidence qui traverse une grande partie des débats relatifs à la « criminologie publique »<sup>26</sup>, où c'est exclusivement aux pouvoirs publics que les chercheurs prétendent s'adresser, sans faire cas de la diversité et de la possible conflictualité des publics des sciences sociales.
- 13 Ce sont les conditions de possibilité, les modalités pratiques et les conséquences de ces engagements qui seront ici questionnées. D'abord en interrogeant ce que la diffusion des sciences sociales à différents publics fait aux relations de pouvoir au sein du champ pénitentiaire. Ensuite, en examinant comment les relations de pouvoir du champ académique, tout autant que celles du champ pénitentiaire, structurent les conditions de

production et de diffusion de nos travaux<sup>27</sup> ainsi que les publics avec lesquels nous sommes susceptibles de dialoguer. Il importe pour cela de préciser les contours des publics, actuels ou potentiels, de la sociologie carcérale.

## Les publics de la sociologie carcérale

### Les publics, participants à la conversation

- 14 Michael Burawoy opère une distinction entre une sociologie publique traditionnelle – qui s'adresse à une audience indéterminée et nombreuse, par exemple dans les médias de masse – et une sociologie publique organique, laquelle entre en relation étroite avec des acteurs des mondes sociaux qu'elle étudie. Selon lui, seule la seconde permet de reconnaître au public sa capacité à « participer à la conversation »<sup>28</sup>. C'est à cette ambition que la discussion qui va suivre entend contribuer.
- 15 Participer à la conversation peut s'entendre, d'abord, comme la possibilité, non seulement d'alimenter, mais aussi de répliquer au discours des sciences sociales, pour le compléter, le contester, l'interroger. Un exemple frappant est le livre désormais classique de David Engel et Frank Munger, *Rights of Inclusion*<sup>29</sup>, sur la politique du handicap aux États-Unis. Les auteurs ont soumis une première version de leurs analyses à leurs enquêtés, et ont largement intégré leur réaction dans l'ouvrage publié. La présentation et l'analyse par les auteurs des récits de vie de sept personnes sont ainsi souvent suivies de longs paragraphes en italique, où l'un ou l'une des enquêté.e.s marque son étonnement, son approbation, son désaccord. Par exemple, alors que les auteurs décrivent de manière assez enthousiaste les aménagements prévus par son université au handicap de Sara Lane, celle-ci intervient, en italique, pour souligner le caractère paternaliste, presque étouffant, de cette attention aux étudiants en situation de handicap<sup>30</sup>.
- 16 Participer à la conversation, peut également s'entendre comme la possibilité de ne pas intervenir seulement *a posteriori*. Les institutions en capacité de financer des contrats de recherche le savent : par les biais d'appels d'offre ou de commandes, elles sont en mesure de participer à la définition des objets et des problématiques de recherche. Prendre en compte la capacité des acteurs sociaux de cadrer les problèmes scientifiques, ne doit pas conduire à réactiver la distinction entre *public sociology* et *policy sociology*<sup>31</sup>. La *policy sociology* est, pour Michael Burawoy, une sociologie nécessairement incomplète puisqu'elle a abandonné à d'autres – ses financeurs, ses autorités de tutelle, etc. – la tâche de définir les objets et les questions de la recherche<sup>32</sup>. La discipline est réduite à un ensemble de techniques et de méthodes pour répondre à des questions prédéfinies. Néanmoins, dans la plupart des cas, les situations de définition commune d'un sujet d'étude sont plus complexes. Les réponses aux appels d'offre ont la possibilité – et sont souvent encouragées – à proposer des angles et des questionnements originaux, ouvrant ainsi des espaces de dialogues entre chercheurs et acteurs sociaux sur les thématiques les plus pertinentes à étudier. En verrouillant les questionnements pertinents, situant d'emblée la recherche dans la production d'outils de mise en œuvre de politiques pénitentiaires, le développement des recherche-actions, en revanche, s'inscrit pleinement dans le cadre de la *policy sociology*. À ce titre, l'engouement qu'elles suscitent actuellement auprès des acteurs institutionnels, et en particulier de l'administration pénitentiaire, ne peut manquer d'être lu comme le symptôme d'une relation appauvrie aux sciences sociales, voire d'une véritable défiance vis-à-vis de leur pertinence.

- 17 Par l'intermédiaire du financement de projets de recherche, certains acteurs institutionnels participent de fait à la définition des problématiques étudiées. Il est en revanche nécessaire d'interroger notre capacité à inscrire ces dynamiques de co-construction ailleurs que sur le terrain de l'échange financier et de la tutelle institutionnelle. Un enjeu central d'une sociologie publique consiste à multiplier ses interlocuteurs, et à les constituer en tant que publics capables d'engager la conversation tant sur les résultats que sur les projets de recherche eux-mêmes. Il ne fait pas de doute que la plupart des acteurs du champ pénitentiaire – associations, collectifs militants, syndicats, professionnels, institutions –, forts de leurs expériences et de leurs réflexions, sont en mesure d'identifier des thématiques et des objets qui *posent question*. Les sciences sociales de la prison auraient tout intérêt à dialoguer avec ces questionnements afin qu'ils permettent la naissance de nouveaux projets de recherche alliant pertinence sociale et scientifique.
- 18 Cette idée a conduit à la création en 2014, par Liora Israël et moi-même, d'une structure expérimentale au sein de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) : l'Ouvroir de sciences sociales potentielles - Ouscipo. Sa vocation était de mettre en relation des étudiants et des chercheurs de l'EHESS et des structures de la société civile pour identifier ensemble des thématiques de recherche qui soient pertinentes à la fois socialement et scientifiquement. En dehors de toute logique d'expertise et en préservant la liberté scientifique des étudiants, la démarche confère à ces organisations un statut de « public » au plein sens de Michael Burawoy. Elles participent à la délimitation des thématiques de la recherche, facilitent dans la mesure du possible la réalisation de l'enquête, et engagent une discussion des résultats qui leur sont présentés. Depuis trois ans, une quinzaine de travaux de recherche individuels (mémoires de master ou thèse de doctorat) sont ou ont été conduits dans le cadre de l'Ouscipo, de même que six enquêtes collectives réalisées avec des étudiants du Master de sciences sociales de l'EHESS. Les partenariats ont permis de tisser des liens avec des entités particulièrement diversifiées, tant par leur statut (associatif dans une majorité de cas, mais aussi public comme des collectivités territoriales), leur dimension (du plus local à des structures nationales voire internationales, comme Médecins sans frontières), et leurs domaines d'activités (économie sociale et solidaire, lutte contre l'exclusion, libertés numériques, action éducative et culturelle, etc.)<sup>33</sup>.
- 19 L'étape essentielle de ces partenariats se situent dans la délimitation conjointe d'une thématique de recherche pertinente tant pour les étudiant.e.s que pour les partenaires. Il est possible de susciter, par la proposition d'une thématique sociologique, une interrogation sur les pratiques ou les représentations du partenaire. Néanmoins, le mouvement est le plus souvent inverse : il s'agit de partir d'un déficit de connaissance sur un sujet qui pose problème au partenaire dans sa réflexion et son action, et d'évaluer si ce déficit correspond ou non à un déficit de connaissance dans le champ scientifique. De fait, c'est souvent le cas. Les acteurs de la société civile sont en effet particulièrement à même d'identifier des enjeux émergents, des régularités discrètes ou des innovations à venir sur les terrains qu'ils investissent quotidiennement. Ainsi, avec le Génepi, association étudiante engagée depuis 1976 dans le champ carcéral, nous avons identifié un déficit important de connaissances sur la pratique des enquêtes de moralité, préalable administratif à l'obtention d'un permis de visite en prison. Les enquêtes de moralité donnent le plus souvent lieu à des convocations au commissariat, parfois à des enquêtes de voisinage, avec des contenus et dans des conditions variables. La thématique est donc

directement issue des expériences très diverses des membres de l'association, et parfois de leur sentiment d'abus. Elle interroge aussi très directement nombre de questions sociologiques sur les critères d'évaluation de la moralité, sur les modes d'appropriation de cette mission par différents fonctionnaires, sur l'articulation entre administration pénitentiaire et police qu'elle suppose<sup>34</sup>. En puisant dans les savoirs et les questionnements d'associations, de collectifs, de syndicats, de collectivités, l'idée est de se saisir en sociologues de problématiques d'acteurs et ce faisant de produire des éléments de description, de compréhension et d'analyse dont ils pourront se saisir pour faire avancer leur réflexion et leurs actions.

- 20 Que ce soit dans une logique simple de restitution, ou dans la perspective plus vaste d'un partenariat de recherche, deux séries de difficultés semblent néanmoins devoir être identifiées au développement d'une sociologie publique de la prison. La première a trait aux inégales légitimités des publics des sciences sociales au sein des champs académiques et pénitentiaires ; la seconde au fait qu'un nombre important d'acteurs et de groupes ne sont pas constitués *a priori* comme des publics de sciences sociales.

## La hiérarchie des légitimités des publics

- 21 La notion de « hiérarchie de crédibilité », par laquelle Howard Becker désigne la présomption de neutralité et d'objectivité dont bénéficient les discours des dominants<sup>35</sup>, semble particulièrement utile pour penser les conditions de possibilité et les conséquences, pour les chercheurs eux-mêmes, de s'adresser à tel ou tel public. Il ne s'agirait ici plus de la hiérarchie des discours que les acteurs tiennent sur la réalité sociale, mais bien de la hiérarchie des discours de sciences sociales, en fonction de ceux à qui nous les adressons : pairs, administrations, associations militantes, journalistes, etc.
- 22 Une première tension relève ici des dynamiques internes au champ académique. En termes de carrière et de reconnaissance, nous sommes exclusivement incités à rendre compte de nos recherches dans des lieux internes à la discipline. Le mot d'ordre « *publish or perish* » se mesure à l'aune de publications qui sont d'autant plus valorisées qu'elles tiennent à distance tout public autre qu'académique. Les interventions publiques sont en revanche peu valorisées dans les dossiers de candidatures. Plus, celui qui s'aventure trop souvent dans des discussions hors du champ académique se voit exposé à un soupçon d'illégitimité disciplinaire. Ce sont là des ressorts classiques de préservation de la « pureté » académique, identifiés notamment par la sociologie des champs de Pierre Bourdieu<sup>36</sup>. Ils ont cependant des conséquences désastreuses sur la manière dont, malgré des velléités personnelles des uns et des autres, les conditions structurelles de notre activité professionnelle ne nous permettent de nous y consacrer qu'en surplus, pour ne pas dire en dépit, de devoirs envers notre communauté professionnelle. Comme le résume Sharon Hays dans sa contribution à un ouvrage collectif de discussion de la sociologie publique, les engagements auprès de publics divers « ne font pas partie de notre fiche de poste » ; c'est une activité fondamentalement « extracurriculaire »<sup>37</sup>.
- 23 Une seconde tension tient aux oppositions et aux hiérarchies internes aux champs étudiés, en l'occurrence du champ pénitentiaire. Au-delà du clivage structurel entre enfermants et enfermés, les syndicats, associations militantes, acteurs politiques et administratifs s'inscrivent pour nombre d'entre eux dans des relations antagonistes, parfois difficilement conciliables. Naviguer librement entre ces entités est une opération périlleuse, précisément parce que nul n'est dupe du fait que publiciser ses recherches

n'est jamais une opération neutre. Dans certaines associations, présenter ou travailler pour l'administration ou le ministère revient à une prise de position de fait. Inversement, des rapprochements publics fréquents et prolongés auprès d'associations militantes peuvent compromettre le succès de certains terrains, voire certains financements.

- 24 En ce sens, on pourrait formuler l'hypothèse d'une homologie structurale entre la crédibilité des chercheurs et celle de leurs publics. Observer des prisonniers et rendre compte de ses recherches à différentes administrations et autorités est une démarche qui va de soi tant elle fait partie de l'ADN de nos disciplines. Mais l'inverse est-il vrai ? Que dire de la possibilité de restituer une recherche auprès des personnes incarcérées dans les établissements que nous étudions ? Ou de leur présenter des recherches élaborées sur la base d'autres matériaux, par exemple de l'observation du travail de l'administration ou d'autorités indépendantes ? Il y a fort à parier – sans préjuger des positions de chacun – qu'une telle démarche ne manquera pas d'interroger<sup>38</sup>.

## Publics constitués et publics évanescents

- 25 Ici, la question de la légitimité d'une telle démarche se double d'interrogations sur sa faisabilité : quand bien même le principe d'une intervention auprès de groupes de prisonniers serait acté, tout ou presque reste à inventer. À l'inverse d'interventions aux formats bien rôdés dans d'autres arènes, il n'existe ici pas de lieu, pas de moment, pas de format préfini, pour une telle entreprise. En cela, une sociologie publique ne peut pas faire l'économie d'une sociologie des publics, c'est-à-dire une compréhension des dynamiques de constitution et de mobilisation de groupes en tant que publics<sup>39</sup>. Il nous faut ici distinguer entre des publics déjà constitués, et des acteurs qui pourraient être constitués en publics.
- 26 Le premier de nos publics reste évidemment celui que nous fournissent, captif, les institutions d'enseignement secondaire ou supérieur. Les responsables associatifs et administratifs, les associations étudiantes ou professionnelles, offrent des publics avertis : ils bénéficient parfois, au sein de leurs structures, du concours de chercheurs expérimentés ; ils ont eux-mêmes souvent été formés ou sensibilisés à la pratique des sciences sociales ou à son jargon. Avec eux, les formats académiques peuvent être redéployés sans grande transformation. Ces publics sont constitués autour de lieux, de moments et de formats de communication identifiables : les journées de formation des associations, les séminaires des administrations, les revues professionnelles, etc.
- 27 Les choses se compliquent si, par exemple, on décide de procéder à une restitution à des publics aux frontières floues (des proches de détenus, des collectifs de lutte non institutionnalisés), peu ou pas socialisés aux productions académiques. La sociologie publique recèle alors la potentialité de participer à créer des publics, au prix d'efforts importants mais à la hauteur de l'enjeu. Ce n'est en effet qu'en engageant un dialogue exigeant avec des publics dominés, en considérant avec le même sérieux leurs interrogations que celles des décideurs, en construisant une problématisation et des prises analytiques sur ces enjeux, que les sciences sociales pourront se hisser vers l'idéal émancipateur qu'elles aiment à revendiquer.
- 28 À ce titre, la constitution de nouveaux publics n'est pas cantonnée au moment de la restitution *a posteriori* de résultats produits selon des logiques propres au champ académique. S'adresser à un public suppose que les savoirs mis en jeu soient d'une manière ou d'une autre branchés à des questionnements préexistants ou à des difficultés

concrètes, et pour cela que ceux-ci aient été pris en compte dans la construction de la recherche et de ses problématiques. Le pari n'a rien d'extravagant. Pour des personnes placées dans des situations de dépendance vis-à-vis d'une institution dont l'organisation bureaucratique dilue les responsabilités et obscurcit les fonctionnements concrets, le travail des sciences sociales peut par exemple donner des prises sur des difficultés très quotidiennes : les réservations de parloirs<sup>40</sup>, les changements de cellules, les recours à des autorités de contrôle des établissements, etc.

- 29 C'était là encore un des objectifs de l'Ouscipo – sans doute celui pour lequel les défis sont encore largement ouverts : aller à la rencontre d'acteurs de la société civile qui ne se considèrent pas nécessairement comme des publics de sciences sociales, soit qu'ils n'en voient pas l'intérêt, soit qu'ils aient manqué d'opportunités pour entrer en relation avec des chercheurs. Les personnes accueillies d'un centre d'hébergement d'urgence, les femmes qui se prostituent dans un quartier, les militants de collectifs de soutien aux migrants... c'est en effet en s'engageant dans des dynamiques de création et de consolidation de nouveaux publics que la sociologie publique peut acquérir une véritable plus-value.
- 30 En problématisant l'absence d'espaces pour diffuser et dialoguer auprès de certains publics – le plus souvent les plus dominés –, le défi de la sociologie publique force à repenser à nouveaux frais l'interrogation d'Howard Becker – *Whose side are we on?* – et invite à systématiser une réflexion sur les manières de constituer et de dialoguer avec de nouveaux publics.
- 31 C'est vers ces modalités pratiques, et aux questions qu'elles posent, que ce texte se tourne à présent.

## Le travail de la sociologie publique de la prison

### Les formats de la discussion

- 32 Franchir la porte de l'université, les formats habituels de présentation de nos travaux, écrits ou oraux, suscitent l'incompréhension, parfois l'agacement. Il est sans doute vain de vouloir les imposer à tous, d'autant plus que bien d'autres formats peuvent être appropriés ou inventés.
- 33 Une sociologie publique ne peut se passer d'une sociologie des espaces et des formats de communication propres à différentes audiences, comme l'a esquissé, à propos de l'activité journalistique, Cyril Lemieux dans *Mauvaise presse*<sup>41</sup>. Dans une démarche compréhensive, il cherche à saisir les contraintes propres aux formats journalistes : limitation drastique des nombres de signes et de secondes, non-dépassement par la concurrence, etc. Critiquer les médias parce qu'ils refusent de déroger à ces contraintes – qu'ils ne publient pas de papiers d'une dizaine de pages, qu'ils coupent les réponses trop longues de leurs invités en plateau – c'est, selon l'auteur, méconnaître la logique propre à leur activité et se condamner à une critique externe.
- 34 Le travail de la sociologie publique doit s'attacher à comprendre les contraintes propres à chaque public et à s'approprier ou à inventer des formats de diffusion qui tentent de s'y plier sans perdre de vue nos propres exigences disciplinaires<sup>42</sup> : bandes-dessinées, expositions de photographie, supports interactifs. On pourrait imaginer aussi, et certains le font, de s'approprier plus pleinement les outils audiovisuels pour rendre compte de nos

recherches. En cherchant à imaginer un format susceptible de toucher des personnes incarcérées en maison d'arrêt, au-delà du groupe d'une vingtaine de personnes avec lequel il est envisageable d'organiser un débat, je me suis interrogé sur la possibilité d'utiliser le canal interne de la prison pour présenter quelques résultats. La difficulté réside alors dans la nécessité de ne pas se laisser happer par le format lui-même, au détriment des exigences propres à nos disciplines.

- 35 Il existe bien-sûr des professionnels de cette communication de résultats scientifiques à des publics non académiques : certains journalistes, certains chercheurs intégrés dans des institutions. À ce titre, le format des *Cahiers d'études pénitentiaires* semble particulièrement intéressant puisqu'il permet de rendre compte, en quatre pages, de questions de recherche complexes, sans pour autant négliger la rigueur méthodologique.
- 36 La liste pourrait être longue. Là encore, le problème n'est donc pas l'émergence de tels formats, mais plutôt la nécessité d'un effort réflexif pour les intégrer systématiquement à nos pratiques et à nos enseignements. Rares sont en effet les cours de sociologie qui arment les étudiants à présenter leurs travaux à d'autres publics qu'à leurs pairs.
- 37 Cet apprentissage était l'une des ambitions d'un enseignement que nous conduisons depuis trois ans, avec Romain Juston et Quentin Ravelli, dans le cadre l'Ouscipo, auprès de plusieurs mentions du master de l'EHESS. Chaque année, nous engageons un ou plusieurs partenariats avec des associations ou des collectifs. En 2016-2017, il s'agissait notamment du projet « Lotus Bus » de Médecin du Monde, qui met en œuvre une démarche de santé communautaire auprès des femmes chinoises qui se prostituent à Paris. L'enquête portait sur les environnements urbains différenciés, dans plusieurs quartiers parisiens, des activités prostitutionnelles. Une fois l'enquête réalisée, nous demandions aux étudiants de choisir un acteur des problématiques qu'ils ont étudiées (bénévoles du Lotus Bus, personnes qui se prostituent, riverains, pouvoirs publics). Pour chacun de ces publics, il est nécessaire de déterminer un format qui permettra une expression rigoureuse des résultats et correspondent aux contraintes de communications spécifiques à ce public. Ainsi, pour les décideurs publics, les étudiants ont adopté le style bureaucratique du mémo de quatre pages. L'année précédente, dans le cadre d'une enquête avec le Samu Social de Paris, un groupe d'étudiants avait tenté d'adopter la maquette et le ton légèrement potache d'un petit journal rédigé conjointement par les hébergés et les éducateurs. À chaque fois, l'idée étant de ne pas considérer ces productions comme des à-côtés de l'enquête, où les exigences disciplinaires se relâchent, mais bien comme des productions scientifiques à part entière.
- 38 En effet, loin d'être une opération formelle, détachée du travail scientifique, la restitution auprès de publics engagés s'avère une mise à l'épreuve particulièrement exigeante de la pertinence et de la solidité de l'enquête. Comment poser de manière plus crue la question de la pertinence des sciences sociales qu'en présentant les résultats d'une enquête à des acteurs qui pratiquent au quotidien le terrain étudié ? À cette épreuve de pertinence s'ajoute une épreuve analytique. Le travail d'objectivation et d'analyse propre à l'enquête empirique manque rarement de produire des résultats surprenants ou dérangeants. Les critiques des acteurs constituent alors, parce qu'ils sont directement engagés sur les thématiques étudiés, un rempart particulièrement armé contre les montées en généralité hâtives, les attributions d'intentionnalité hypothétiques ou les stylisations trop simplifiées, autant de spectres qui guettent toujours l'analyse sociologique. Enfin, la restitution constitue une épreuve professionnelle dans la mesure où elle doit parvenir à faire reconnaître aux interlocuteurs le rôle du chercheur dans l'interaction. Il s'agit ainsi

d'affirmer la légitimité d'un discours scientifique tout en délimitant ses limites. Un tel travail de cadrage entre souvent en conflit avec les représentations que d'autres acteurs ont du rôle de la recherche, laquelle est fréquemment renvoyée vers une fonction de conseil, d'ingénierie sociale, de documentation sans surprise ou d'autorité de légitimation. Le pendant de l'inventivité des formats de restitution doit en effet résider dans une attention disciplinaire, d'autant plus forte que les modes de communication s'éloignent des formats classiques du champ académique.

## La rigueur disciplinaire, condition nécessaire de la sociologie publique

- 39 En effet, à l'heure où la transdisciplinarité, l'interdisciplinarité, et même l'indisciplinarité sont devenues les leitmotivs de tout dossier de financement bien ficelé, il semble nécessaire de rappeler que pour être publique, la sociologie doit d'abord être vraiment sociologique. Qu'elle doit s'astreindre, dans ses engagements publics au moins autant que dans ses publications internes, à une critique méthodologique et épistémologique rigoureuse, afin de délimiter avec précision ce qu'elle est capable d'affirmer et ce qui reste à investiguer. C'est là toute la difficulté de s'adapter à des formats étrangers. Ils limitent notre capacité à respecter les exigences de notre discipline, à préciser les matériaux qui justifient nos énoncés, à expliciter les concepts par lesquels nous tentons de les rendre intelligibles. C'est un exercice d'autant plus délicat que nombre de publics nous invitent, à la première occasion, à nous affranchir des bornes de nos disciplines pour nous prononcer, en tant que sociologues, sur ces sujets sur lesquels aucun travail scientifique ne permet d'apporter de réponses.
- 40 Au-delà de la question de la traduction de nos travaux dans un format adapté à un public, la sociologie publique suppose d'interroger le statut de vérité auquel nous prétendons en tant que sociologues. Contre la tentation du positivisme et de la science comme argument d'autorité<sup>43</sup>, il semble que la sociologie publique doive renoncer à toute position surplombante dans le débat, et revendiquer un statut de vérité d'autant plus solide qu'elle est située, limitée, réflexive et contestable (au sens où elle ne fait autorité que jusqu'à preuve du contraire). Qu'elle s'assume comme descriptive, analytique, explicative, éventuellement prédictive – jamais comme prescriptive. Qu'elle revendique de ne répondre que par des éclairages partiels à des questions complexes.
- 41 Ces considérations bien banales semblent aujourd'hui d'une importance critique au vu de l'évolution du champ pénitentiaire, et de la ré-émergence dans le contexte français d'un néopositivisme scientifique conquérant, prompt à éclipser les débats politiques derrière « les données acquises de la science »<sup>44</sup>. La politique pénale s'y écrit à grands coups de méta-analyses bancales, de concepts de psychologie sociale déracinés et de références prestigieuses comme autant d'arguments d'autorité sans consistance. Dans un entretien avec Gilles Deleuze, Michel Foucault disait : « Le rôle de l'intellectuel [...] est plutôt de lutter contre les formes de pouvoir là où il en est à la fois l'objet et l'instrument : dans l'ordre du "savoir", de la "vérité", de la "conscience", du "discours"<sup>45</sup>. » S'engager, en tant que chercheur, viserait alors à neutraliser, auprès de différents publics, les effets de pouvoir du savoir : à déconstruire les constructions statistiques pour en préciser la portée (expliquer par exemple les conditions très restrictives – et jamais atteintes dans les études sur l'efficacité des peines<sup>46</sup> – auxquelles une méta-analyse peut être valable), à discuter les présupposés moraux et normatifs de certains concepts utilisés pour décrire

des situations et des personnes, à restaurer aux connaissances produites leur statut de contributions nécessairement limitées à des débats politiques toujours légitimes. C'est tout le projet des travaux de Bernard Harcourt, dont chaque livre s'attelle à pénétrer et à critiquer les rationalités qui, au nom de la science, légitiment des politiques pénales (la théorie de la vitre brisée, la logique actuarielle, le libéralisme économique<sup>47</sup>). En 2006, il intervient dans les débats états-uniens sur les armes à feu en publiant une riche étude par entretien auprès de jeunes hommes incarcérés<sup>48</sup>. Une fois le matériau analysé, l'auteur se garde, comme il est fréquent voir attendu sur de tels sujets, d'en tirer une série de recommandations de politique publique. Au contraire, Bernard Harcourt prend le parti de souligner le fossé qui sépare presque toujours ce que sont en mesure de démontrer les travaux scientifiques et les exigences propres à l'élaboration des politiques publiques. Celles-ci, explique-t-il, sont finalement rarement fondées sur des résultats scientifiques, et trouvent bien plutôt leur source dans des choix éthiques et normatifs, que les chercheurs ont alors pour tâche de mettre à jour pour les présenter au débat public. Plusieurs recherches s'inscrivent dans le sillage d'une telle démarche : ceux de Sacha Raoult, encore largement à paraître, qui appliquent les outils de la sociologie des controverses aux débats pénaux<sup>49</sup>, ou encore ceux de Xavier de Larminat qui produisent une socio-histoire des acteurs et des réseaux qui ont porté en France l'agenda public d'une probation ancrée dans une rationalité néopositiviste<sup>50</sup>.

- 42 Il apparaît ainsi que la contrepartie nécessaire de la sociologie publique réside dans une vigilance personnelle et collective quant aux usages de nos disciplines et de leur légitimité auprès de différents publics. Là encore, le fonctionnement du champ académique n'y incite guère : discuter les travaux des autres, surtout sur des scènes peu légitimes, est une activité dévalorisée, et potentiellement coûteuse si elle est susceptible de créer des rancunes.

## Conclusion : Imaginer des « intellectuels collectifs »

- 43 Allier l'ambition d'une sociologie publique de la prison auprès de publics institués ou en puissance, et la spécialisation nécessaire à des interventions organiques, pertinentes et exigeantes, ne peut pas être une tâche individuelle. Il est nécessaire, pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu<sup>51</sup>, d'imaginer des « intellectuels collectifs »<sup>52</sup>, c'est-à-dire des dispositifs regroupant des chercheurs engagés sur des recherches diverses, et garantissant collectivement le respect d'exigences disciplinaires. Il faudrait ici citer des initiatives passées et présentes, heureusement trop nombreuses pour que la tâche soit compatible avec le format de cette contribution. On pense notamment aux listes de diffusion électronique ou aux sites et blogs qui diffusent, à destination d'un large public, les résultats de travaux de sciences sociales<sup>53</sup>. On pense aussi aux séminaires qui rassemblent professionnels, chercheurs et militants associatifs autour de thématiques communes, pour croiser leurs questionnements, leurs réflexions et leurs expériences<sup>54</sup>. L'intérêt de ces initiatives doit cependant fonctionner comme une invitation à aller plus loin, à créer d'autres formats de diffusion et de discussion, à s'adresser à d'autres publics, et ce d'autant plus qu'ils sont *a priori* éloignés des institutions de sciences sociales. Il en va de la pertinence politique de notre engagement professionnel.

## NOTES

1. Voir Bernard Lahire, *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, 2016, 184 p.
2. C'est principalement sous l'angle des objets dont nous choisissons de nous saisir dans nos travaux, et des émotions et des engagements normatifs qui participent et résultent de ces choix que la question a été traitée, voir par exemple Alison Liebling, « Whose Side Are We On? Theory, Practice and Allegiances in Prisons Research », *British Journal of Criminology*, 2001, vol. 41, n° 3 ; David Scott, « Prison research: appreciative or critical inquiry? », *Criminal Justice Matters*, 2 janvier 2014, vol. 95, n° 1, p. 30-31.
3. H.S. Becker, « Whose Side Are We On? », art cit.
4. Gilles Chantraine, *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF/Le Monde, 2004, p. 9.
5. Voir Grégory Salle, « Mettre la prison à l'épreuve. Le GIP en guerre contre l' "Intolérable" », *Cultures & Conflits*, septembre 2004, vol. 55, n° 3.
6. *Manifeste du GIP annonçant sa création le 8 février 1971*, signé par Jean-Marie Domenach, Michel Foucault et Pierre Vidal-Naquet.
7. « Enquête sur les prisons brisons les barreaux du silence » (entretien de C. Angeli avec M. Foucault et P Vidal-Naquet), *Politique-Hebdo*, n°24, 18 mars 1971, p. 4-6.
8. Sur le Groupe d'information sur les prisons, voir notamment Philippe Artières, Laurent Quérou et Michelle Zancarini-Fournel (eds.), *Le groupe d'information sur les prisons : Archives d'une lutte, 1970-1972*, Paris, IMEC, 2001, 350 p ; G. Salle, « Mettre la prison à l'épreuve. Le GIP en guerre contre l' « Intolérable » », art cit ; Audrey Kiéfer, *Michel Foucault, le GIP, l'histoire et l'action*, Thèse de doctorat de philosophie, Université de Picardie Jules Verne d'Amiens, 2006, 222 p ; Benedikte Zitouni, « Michel Foucault et le groupe d'information sur les prisons » ; *Les Temps Modernes*, 2007, vol. 4, n° 645-646, p. 268-307 ; Anne Guérin, *Prisonniers en révolte : Quotidien carcéral, mutineries et politique pénitentiaire en France*, Marseille, Agone, 2013, 400 p ; Joël Charbit, *Entre subversion et gouvernementalité : le droit d'expression collective des personnes détenues en France (1944-2014)*, Thèse de doctorat de sociologie, Université de Lille 1, s.l., 2016, 441 p.
9. Laura Nader, « Up the Anthropologist: Perspectives Gained From Studying Up. », in Dell H. Hymes (ed.), *Reinventing Anthropology.*, New York, Pantheon Books, 1972, p. 284-311.
10. Gilles Chantraine, *Par-delà les murs*, op. cit., p. 10.
11. Laura Nader, « Up the Anthropologist », art. cit., p. 294.
12. Michael Burawoy, *Manufacturing Consent*, New edition., s.l., University of Chicago Press, 1982, 286 p.
13. Michael Burawoy, *Produire le consentement*, traduit par Quentin Ravelli, Montreuil, Éditions la ville brûle, 2015, 303 p.
14. Michael Burawoy, « For Public Sociology », *American Sociological Review*, février 2005, vol. 70, n° 1, p. 4-28 ; le texte a été récemment traduit et introduit par Étienne Ollion (Étienne Ollion, « (Que) faire de la sociologie publique ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009, vol. 176-177, n° 1, p. 114 ; Michael Burawoy, « Pour la sociologie publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 18 mars 2009, n° 176-177, p. 121-144).
15. La question renvoie d'ailleurs au discours présidentiel d'Alfred McLung Lee en 1976 à l'ASA.
16. Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Essais., Paris, Gallimard, 1999, 843 p.

17. Cette distinction s'inscrit dans une division quadripartite du travail sociologique, résumée par Étienne Ollion comme suit : « "académique" (production à destination des pairs, en vue d'accumuler le savoir), "experte" (orientée par la demande d'un client), "publique" (en direction d'un public extra-universitaire) et "critique" (définie de manière particulière comme l'analyse réflexive des outils et des programmes de recherche de la discipline » [Étienne Ollion, « (Que) faire de la sociologie publique ? », art. cit., p. 117]; Michael Burawoy précise, qu'individuellement, les sociologues se situent dans l'un ou l'autre de ces pôles. Suivant la critique d'Andrew Abbott, on conçoit ici ces distinctions comme des activités complémentaires de la pratique sociologique [Andrew Abbott, « For Humanist Sociology » dans Dan Clawson et al. (eds.), *Public Sociology. Fifteen Eminent Sociologists Debate Politics and the Profession in the Twenty-first Century*, s.l., University of California Press, 2007, p.].

18. Voir notamment David Brady, « Why Public Sociology May Fail », *Social Forces*, 2004, vol. 82, n° 4, p. 1629-1638 ; Charles R. Tittle, « The Arrogance of Public Sociology », *Social Forces*, 2004, vol. 82, n° 4, p. 1639-1643 ; Dan Clawson, Robert Zussman et Joy Misra (eds.), *Public Sociology. Fifteen Eminent Sociologists Debate Politics and the Profession in the Twenty-first Century*, s.l., University of California Press, 2007.

19. Nicolas Carrier, « On Some Limits and Paradoxes of Academic Orations on Public Criminology », *Radical Criminology*, 15 octobre 2014, vol. 0, n° 4, p. 85.

20. Ian Loader et Richard Sparks, *Public Criminology?*, s.l., Routledge, 2010, 210 p.

21. Michel Foucault, *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975 ; Martine Kaluszynski, « La science pénitentiaire comme science de gouvernement : Espaces juridiques, réseaux réformateurs et savoirs experts en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2013, vol. 7, 1, n° 1, p. 87.

22. Martine Kaluszynski, « Citoyenneté et identité en République. Retour sur Bertillon et l'anthropométrie judiciaire (1880-1970) », in Denis-Constant Martin (ed.), *L'identité en jeux. Pouvoirs, identifications, mobilisations*, Paris, Éditions Karthala, 2010, p. 137-155.

23. 24.

25. « Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde de différentes manières, mais il s'agit de le transformer » (Karl Marx, « Thèse 11 », in Karl Marx, *Thèses sur Feuerbach*, 1888). Comme le note Étienne Ollion, le hasard n'est sans doute pour rien si les propositions de Michael Burawoy pour fonder une sociologie publique se déclinent, comme les discussions par Marx de l'œuvre de Feuerbach, en onze thèses (Étienne Ollion, « (Que) faire de la sociologie publique ? », art. cit., p. 116).

26. Ian Loader et Richard Sparks, *Public Criminology?*, *op. cit.* ; Loïc Wacquant, « A Civic Sociology of Neoliberal Penalty », *Thesis Eleven*, 2010, vol. 105 ; Nicolas Carrier, « On Some Limits and Paradoxes of Academic Orations on Public Criminology », art. cit.

27. Loïc Wacquant, « From 'Public Criminology' To The Reflexive Sociology of Criminological Production and Consumption A Review of Public Criminology? by Ian Loader and Richard Sparks (London: Routledge, 2010) », *British Journal of Criminology*, 3 janvier 2011, vol. 51, n° 2, p. 438-448.

28. Michael Burawoy, « For Public Sociology », art. cit., p. 350.

29. David M. Engel et Frank W. Munger, *Rights of Inclusion: Law and Identity in the Life Stories of Americans with Disabilities*, 1<sup>ère</sup> édition., s.l., University of Chicago Press, 2002, 272 p.

30. *Ibid.*, p. 23.

31. Bien que cette distinction semble avoir entièrement échappée à Ian Loader et Richard Sparks lorsqu'ils définissent en 2010 la criminologie publique comme la discipline « qui promeut et soutient de meilleures politiques en matière de délinquance et de sa régulation » (Ian Loader et Richard Sparks, *Public Criminology?*, *op. cit.*).

32. Charles Wright Mills, *The Sociological Imagination*, 40 Anv., s.l., OUP USA, 1999, 256 p.

33. Une présentation non-exhaustive des partenariats de recherche en cours ou réalisés est disponible sur le site de l'Ouscipo, tant pour les travaux individuels (<http://ouscipo.ehess.fr/>

recherches/individuelles/) que les recherches collectives (<http://ouscipo.ehess.fr/recherches/collectives/>).

34. Du fait du renouvellement très fréquent de l'association, le sujet n'a pas donné lieu à une recherche.

35. H.S. Becker, « Whose Side Are We On? », art. cit.

36. Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Éditions du Seuil, 1992.

37. Sharon Hays, « Stalled at the Altar?: Conflict, Hierarchy, and Compartmentalization in Burawoy's Public Sociology », in Dan Clawson et al. (eds.), *Public Sociology. Fifteen Eminent Sociologists Debate Politics and the Profession in the Twenty-first Century*, s.l., University of California Press, 2007, p. 85.

38. Ainsi, dans le cadre d'une enquête collective en partenariat avec une importante structure médico-sociale, encadrée à l'École des hautes études en sciences sociales avec Romain Juston en 2015-2016, la restitution des résultats auprès des personnes hébergées a ainsi été rejetée par la direction du centre.

39. John Dewey, *Le public et ses problèmes*, Paris, Folio, 2010, 336 p ; Michael Burawoy, « For Public Sociology », art. cit., p. 350.

40. Caroline Touraut, *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, PUF, 2012, 293 p.

41. Cyril Lemieux, *Mauvaise presse*, Paris, Métailié, 2000, 466 p ; voir aussi « Critique de la raison journalistique » in Jana Damianova (ed.), *Ars inveniendi. Mélanges à Ivaylo Znepolski*, Sofia, Presses de l'Université de Sofia, 2002, p. 467-503 ; « Contraintes du travail journalistique et affaires de dopage. Pour une approche sociologique », *Questions de communication*, 2004, Hors série 1, p. 39-55.

42. C'est notamment ce à quoi s'est exercé Cyril Lemieux dans *La sociologie sur le vif*, Paris, Presses de l'École des mines, 2010, 326 p ; voir également, Cyril Lemieux et al., « Le sociologue dans le champ médiatique : diffuser et déformer ? », *Sociologie*, 14 juillet 2010, n°2, vol. 1.

43. Nietzsche identifiait déjà « ce furieux "désir de certitude" qui se décharge aujourd'hui par bataillons massifs dans la littérature scientifico-positiviste, ce désir de vouloir à tout prix posséder quelque chose de sûr (alors qu'on passe avec assez grande indulgence, dans la fièvre de ce désir, sur les preuves de cette sûreté) ». Friedrich Nietzsche, *Le Gai Savoir*, Paris, Gallimard, Coll. Idées, Livre V, n°347, p. 294-296, cité par Xavier de Larminat, « La probation en quête d'approbation », art. cit.

44. Sacha Raoult, « Des méthodes et des hommes. La production sociale du savoir sur l'efficacité de la peine de mort », *Déviance et Société*, 13 mars 2015, vol. 39, n° 1, p. 99-121 ; Sacha Raoult, *La production du savoir sur l'efficacité des peines*, à paraître.

45. Michel Foucault, « Les intellectuels et le pouvoir (L'Arc, n° 49, entretien avec Gilles Deleuze, 2e trimestre 1972, p. 3-10). Texte n°106 » dans *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, 1994, vol.II, p. 3-10.

46. Sacha Raoult, *La production du savoir sur l'efficacité des peines*, op. cit.

47. Bernard E. Harcourt, *Illusion of Order: The False Promise of Broken Windows Policing*, s.l., Harvard University Press, 2001 ; *Against Prediction: Profiling, Policing, and Punishing in an Actuarial Age*, Chicago, University Of Chicago Press, 2005 ; *The Illusion of Free Markets: Punishment and the Myth of Natural Order*, Harvard, Harvard University Press, 2011.

48. Bernard E. Harcourt, *Language of the Gun: Youth, Crime, and Public Policy* by Bernard E. Harcourt, Chicago, University Of Chicago Press, 2006, 264 p.

49. Sacha Raoult, « Des méthodes et des hommes. La production sociale du savoir sur l'efficacité de la peine de mort », art. cit ; *La production du savoir sur l'efficacité des peines*, op. cit.

50. Xavier de Larminat, « La probation en quête d'approbation », art. cit ; Hakim Bellebna, Xavier de Larminat et Émilie Dubourg, « Genèse et fondements d'un champ de recherche sur la probation en France », art. cit ; Xavier de Larminat, *Hors des murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014, 256 p.

51. Gisèle Sapiro, « Modèles d'intervention politique des intellectuels: Le cas français », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009, vol. 176-177, n° 1, p. 8.

52. On a jusqu'à présent évité soigneusement d'utiliser jusqu'à présent le terme d'intellectuel. L'intellectuel, c'est celui qui reconvertit un capital symbolique acquis dans le champ de la production culturelle ou scientifique pour investir le champ politique. C'est Yannick Noah ou Pierre Arditi soutenant les Prisons du cœur de Pierre Botton. C'est aussi Pierre Vidal-Naquet qui autorise Foucault, Defert et Domenach à l'inclure dans la liste des signataires de l'appel du Groupe d'information sur les prisons en 1971. Il s'engage en tant que travailleur intellectuel ou culturel, mais pas en vertu de ce travail. Sur la notion, voir notamment Christophe Charle, *Naissance des « intellectuels » : 1880-1900*, Paris, Les Editions de Minuit, 1990, 272 p.

53. Il faut ici citer le travail de Pierre-Victor Tournier, la lettre d'information diffusée par un collectif rassemblé autour de Laurent Mucchielli ou les expositions numériques du musée [criminocorpus.org](http://criminocorpus.org).

54. Outre le Groupe multiprofessionnel des prisons (GMP) animé depuis 1973 par Antoine Lazarus, l'Observatoire international des prisons - Section française et l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux ont créé depuis 2015 un séminaire mensuel commun.

---

## ABSTRACTS

What is the role of social science research in the penitentiary or carceral field? The article proposes to address this classic question from the under-studied perspective of the diversity of the publics of the social sciences. If social sciences, through their ability to describe, to understand and to explain, provide grasps on the social world, it becomes critical to wonder who we are providing with these grasps to, and on what or on whom. In the light of Anglo-Saxon debates that have been structured over the last decade around the labels of public sociology and public criminology, this question is likely to stir new research, discussion and dissemination of the social sciences, as well as to question the social and political implications of our work in the penitentiary or carceral field.

Quelle parole peut porter la recherche en sciences sociales auprès des acteurs du champ pénitentiaire ? L'article se propose d'aborder cette question classique depuis une perspective sous-exploitée : la diversité des publics des sciences sociales. Si les sciences sociales, par leur capacité à décrire, à comprendre et à expliquer, donnent des prises sur le monde social, la question critique centrale est de savoir à qui nous donnons ces prises, et sur quoi ou sur qui. Issue de débats anglo-saxons qui se structurent depuis une dizaine d'années autour des labels de *public sociology* et de *public criminology*, cette interrogation est susceptible de dessiner de nouveaux chantiers de recherche, de discussion et de diffusion des sciences sociales et, se faisant, de moduler les implications sociales et politiques de nos travaux dans le champ pénitentiaire. Le propos s'attache à présenter les termes de ce défi que la sociologie publique adresse aux recherches en sciences sociales, et à en mesurer la portée pour la pratique scientifique dans le champ de la sociologie carcérale et pénitentiaire.

## INDEX

**Mots-clés:** sociologie publique, prisons, restitution

**Keywords:** Public sociology, prisons, feedback

## AUTHOR

### CORENTIN DURAND

Corentin Durand est doctorant en sociologie au Centre d'études des mouvements sociaux et au Centre Maurice Halbwachs. Il est actuellement attaché d'enseignement et de recherche (ATER) à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). Il a notamment publié « Construire sa légitimité à énoncer le droit. Étude de doléances de prisonniers » (*Droit et société*, 2014) et « Pour une sociologie morale des trajectoires de contrôle. Une lecture de *La société punitive* » (*Materiali Foucaultiani*, 2014). Avec Liora Israël, il a créé et anime l'Ouvroir de sciences sociales potentielles (Ouscipo) de l'EHESS.